AR PREFECTURE
005-200052801-20190807-DEL2019018AVCEE-DE
Reçu le 08/08/2019

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°21 du : 7 août 2019

Délibération n° : 2019.018

Objet : Avenant de la convention pour les CEE classiques.

Par suite d'une convocation en date du 18 juillet 2019, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 7 août 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Sébastien FINE

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	*Absent*	Francine DAERDEN	**Présente**
Gérard FROMM	*Absent*	Sébastien FINE	**Présent**
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	*Absent*	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	*Absente*	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Présent**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absente*
Bernard LETERRIER	*Absent*	Dominique MOULIN	**Présent**
Serge LAURENS	**Présent**	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Pouvoir à Christian LAURENS**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	**Présent**	Cyrille DRUJON D'ASTROS	*Absent*
Gérard GUIMBERT	*Absent*	Jean-Robert RICHARD	*Absent*

***

Vu

La convention du 18 novembre 2015, et son avenant signé le 20 mars 2017, entre le ministère de l'environnement d'une part, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ;

L'arrêté du 24 février, modifiant l'arrêté du 9 février 2017, portant validation du programme « économie d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;

La délibération n° 2017-030, du 3 août 2017, précisant les modalités de mise en place des Certificats d'Economie d'Energie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (CEE-TEPCV) ;

La convention d'assistance signée entre le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et GEO FRANCE FINANCES (et sa société de conseil GEO-PLC) le 10 aout 2017, portant sur la « valorisation des actions d'économies d'énergie dans le cadre du programme CEE dans les TEPCV » (CEE-TEPCV) ;

La convention de partenariat signée entre le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et GEO FRANCE FINANCES (et sa société de conseil GEO-PLC) le 21 août 2018, afin de promouvoir les opérations de maitrise de l'énergie dans le cadre du dispositif des CEE, de la société GEO FRANCE FINANCES ;

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
Mairie 9 Rue de l'ecole 05100 VILLARD ST PANCRACE
accueil@paysgrandbrianconnais.fr
www.paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 000 12

AR PREFECTURE
005-200052801-20190807-DEL2019018AVCEE-DE
Reçu le 08/08/2019

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Brianconnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°21 du : 7 août 2019

Délibération n° : 2019.018

Objet : Avenant de la convention pour les CEE classiques.

La proposition d'avenant à la convention de partenariat signée entre le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et GEO FRANCE FINANCES (et sa société de conseil GEO-PLC), modifiant le tarif de rachat des Certificats d'Economie d'Energie classiques, par GEO FRANCE FINANCES.

CONSIDERANT

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, dans ses missions souhaite poursuivre la dynamique énergie de transition énergétique initiée par le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, et cela en partenariat avec les acteurs du territoire ;

Que le Territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a élaboré et mis en place le programme de valorisation des économies d'énergie dans les TEPCV, (CEE-TEPcv), en partenariat avec l'entreprise GFF (GEO-PLC) ;

Que le dispositif des financements CEE-TEPcv ne permet pas d'apporter un financement à l'ensemble de projets proposés ;

Que les collectivités du territoire souhaitent ou vont réaliser des travaux d'économie d'énergie pouvant bénéficier de primes CEE-classiques ;

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est considéré comme un « regroupeur » d'opérations et mise en relation avec l'entreprise GEO FRANCE FINANCES, et bénéficiant par l'effet de regroupement d'une valorisation financière plus avantageuse ;

Que le nouveau tarif de rachat proposé par GEO FRANCE FINANCES est revalorisé à 5000 € / GWhcumac (au lieu de 4000 € / GWhcumac) ;

Que les collectivités bénéficient de la part de GEO FRANCE FINANCES d'une prime, fixée à 4607 € / GWhcumac (au lieu de 3600 GWhcumac) ;

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras bénéficie de la part de GEO FRANCE FINANCES d'une commission, fixée à 393 euros / GWhcumac (au lieu de 400 euros / GWhcumac) ;

Que des opérateurs publics et privés (collectivités, SEM, office HLM, syndic de copropriété, hébergeurs touristiques) peuvent bénéficier des CEE-classiques.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		8
Nombre de membres présents		7	Nombres de membres représentés		1
Nombre de suffrages exprimés			8		
Pour	8	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide d'approuver l'avenant à la convention de valorisation des CEE classiques de l'entreprise GEO FRANCE FINANCES, le nouveau tarif des primes versées aux collectivités, et au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras;

Autorise le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras * H.A. *

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
Mairie 9 Rue de l'école 05100 VILLARD-ST-PANCRACE
accueil@paysgrandbrianconnais.fr
www.paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 000 12